

Le SDES et l'ASDER un partenariat essentiel pour l'établissement des projets de développement durable de la commune de Pugny-Châtenod.

Le changement climatique a des répercussions conséquentes sur notre territoire telle que la dégradation de la qualité de l'air, la sécheresse en été, la diminution de la quantité de neige en hiver.

Ces éléments donnent aux collectivités une injonction à agir et une opportunité de prise d'engagements en faveur de l'environnement.

C'est dans ce contexte que la commune de Pugny-Châtenod a lancé en 2020 un diagnostic territorial à partir d'éléments contextuels existants.

La commune de Pugny-Châtenod est accompagnée sur ses projets par :

Le **SDES** Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie et l'**ASDER** Association pour les Développements Des énergies Renouvelables.

Un Plan Communal de Développement Durable (PCDD) a été établi en groupe de projet piloté par la commission travaux de la commune.

Les premières restitutions des diagnostics ont eu lieu en 2021 afin d'évaluer des scénarios économiques et solutions viables à développer dans la durée.

Un programme d'actions concrètes et opérationnelles en lien avec des outils de planification, les budgets communaux et des subventions disponibles à l'échelle du Département et de la Région sont à la source d'un plan communal de développement durable (PCDD).

Les principaux axes du PCDD identifiés sont :

1. La rénovation de l'éclairage public
2. Les diagnostics énergétiques des bâtiments communaux pour établir des scénarios de rénovation.
3. La production énergétique photovoltaïque / Auto-consommation collective
4. L'achat groupé d'électricité.
5. L'enfouissement des réseaux secs.

1) Eclairage public

La première étape, en 2021, a été la mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public sur la commune.

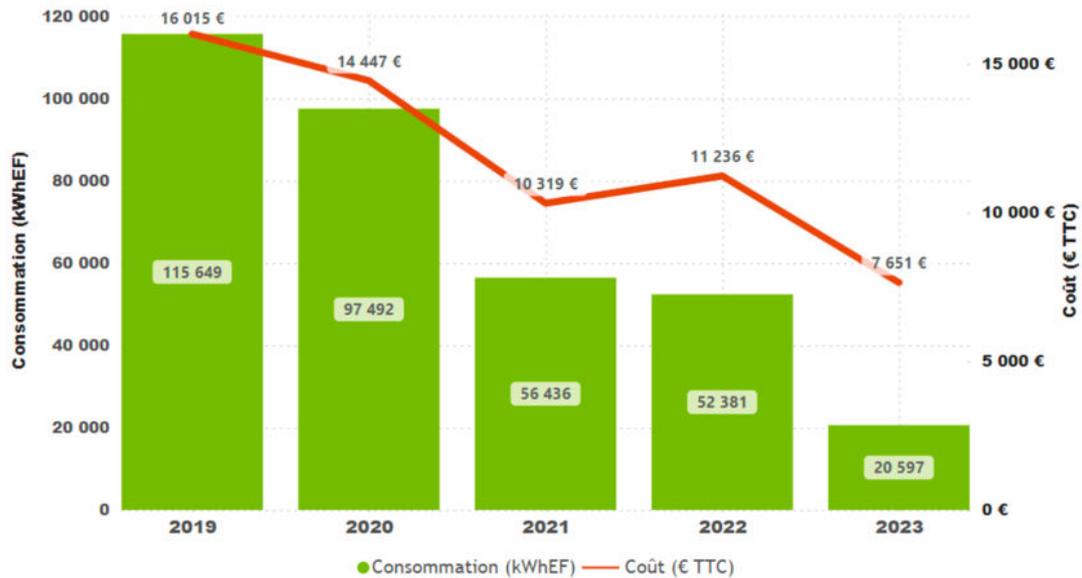
Une deuxième étape a été établie pour les travaux de la rénovation des 160 points lumineux pour le passage à une technologie " led ". Les travaux ont été réalisés en 2022 et 2023.

Le SDES, le Département via le fond vert, et le parc naturel régional des bauges ont subventionné ce projet à hauteur de 80%.

En parallèle tous les contrats et abonnements EDF de ce réseau ont été revus à la baisse.

Le projet est terminé, à la lecture des économies réalisées, l'amortissement de ce projet sera réalisé en 2027.

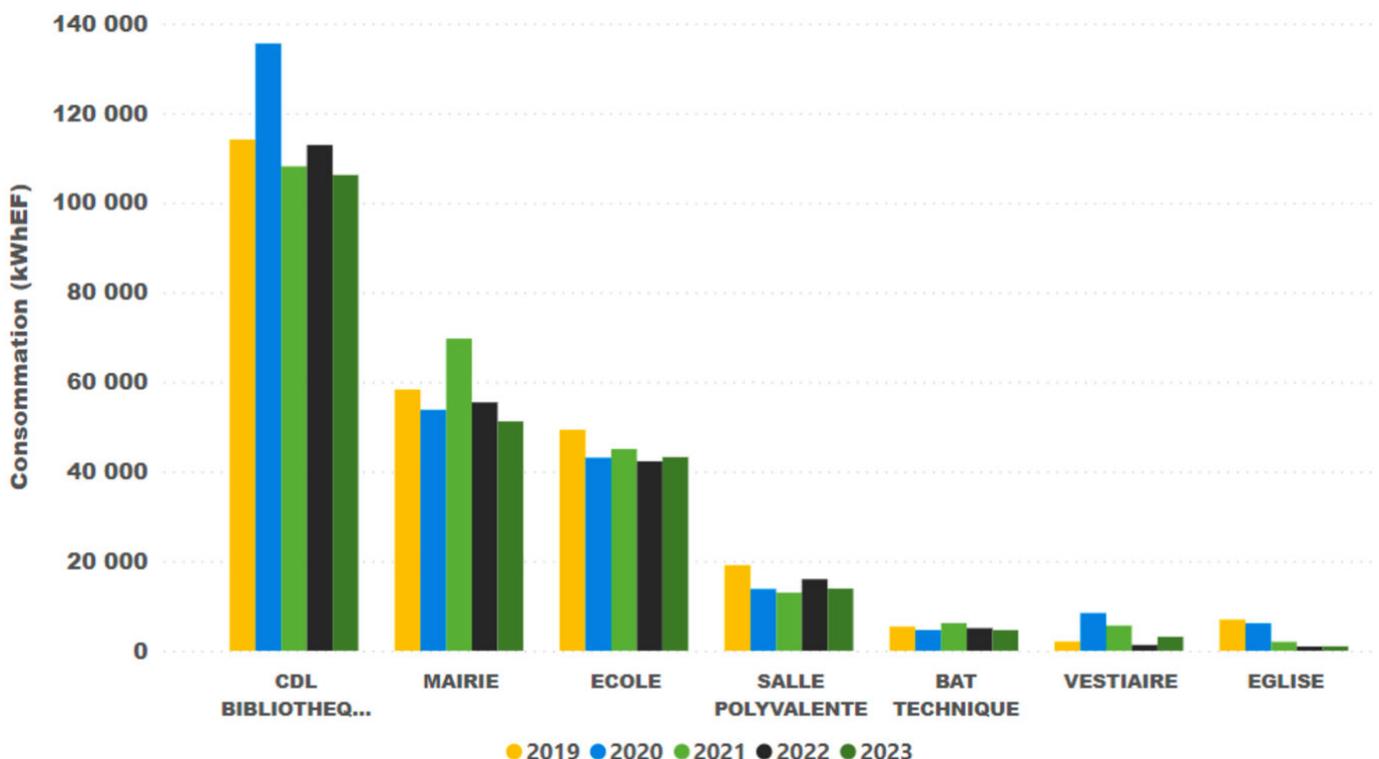
Evolution des consommations d'éclairage public



2) Rénovation énergétique / diagnostics énergétiques des bâtiments communaux.

Le premier bilan énergétique du SDES de 2022 montrait des écarts importants de consommation énergétiques, toutes énergies confondues entre les bâtiments de la commune : l'école, la mairie, le bâtiment socio-culturel (Bibliothèque et ACEJ), la salle polyvalente, le bâtiment technique, l'église et le vestiaire.

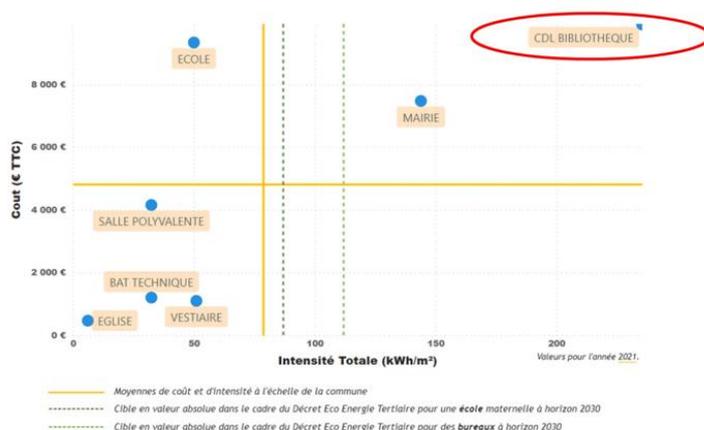
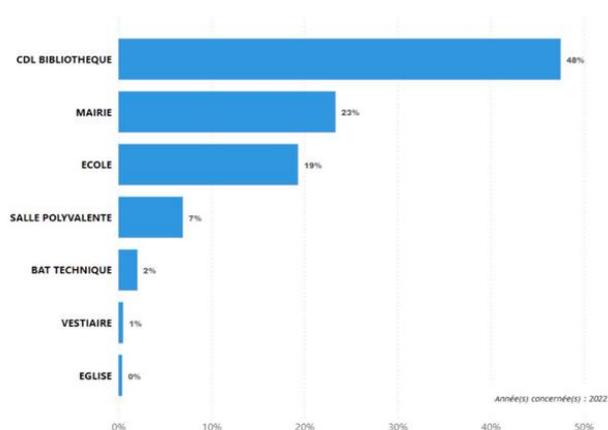
Un comparatif de la consommation énergétique des bâtiments communaux a été réalisé sur les cinq dernières années.



Le bâtiment socio-culturel consomme à lui seul ,48% de l'énergie de la commune, pour un fonctionnement et une occupation bien inférieure aux autres bâtiments.

La source énergétique du bâtiment socio-culturel est le fuel, ce qui fait de lui le bâtiment le plus consommateur de la commune, vient ensuite la mairie qui fonctionne au gaz.

Répartition des consommations par bâtiment



Au vu des résultats, un audit énergétique a été conseillé et réalisé via un marché mis à disposition par le SDES sur la mairie et deux autres bâtiments. Grâce aux études, les travaux de rénovations nécessaires sont maintenant connus.

Compte tenu de la qualité de l'état des lieux produit par des études, diagnostics, bilan énergétique et l'accomplissement du PCDD, la commune de Pugny-Châtenod a la capacité de produire un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). C'est via l'outil Plan Energie de l'ASDER et en collaboration avec le SDES, qu'il a été possible de le réaliser et ainsi phaser jusqu'en 2035 de potentiels travaux et projets.

La réalisation de ce programme pluriannuel dépendra des budgets communaux et les orientations politiques des élus.

La première mission du PPI de l'ASDER, a été de lancer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO-PE) sur le bâtiment socio-culturel, sa réalisation et son bilan seront disponibles au 3ème trimestre 2024 pour évaluer la faisabilité économique de la rénovation énergétique ainsi que la potentielle restructuration du fonctionnement interne du bâtiment.

A l'issue des études, un budget sera identifié pour valider et équilibrer les rénovations énergétiques à réaliser entre les deux bâtiments de la mairie et du bâtiment socio culturel.

L'opportunité d'un réseau de chaleur entre ces deux bâtiments est à l'étude.

Il est prévu de solliciter le Département, la Région, le fond vert et la Caisses d'Allocations Familiales pour d'éventuelles subventions sur les travaux de rénovation énergétique et structurelle.

3) Production d'énergie photovoltaïque / Auto-consommation collective.

Le SDES et l'ASDER ont accompagné la commune pour une identification des scénarios possibles pour une production d'électricité et un plan d'auto-consommation collective à répartir sur les bâtiments communaux.

Les calculs ont montré que la commune pouvait économiser 25% de son énergie électrique consommée par an, par le biais d'une installation de 78 panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de son bâtiment technique.

L'amortissement de ce projet sera réalisé sur cinq ans.

L'auto-consommation collective permettra de redistribuer l'énergie produite sur les bâtiments communaux, grâce aux outils disponibles d'Enedis, il sera possible de choisir mensuellement la redistribution de l'énergie produite.

Par exemple en hiver sur l'école, la mairie et la salle polyvalente, en été, sur la mairie et le bâtiment socio-culturel.

La mise en route de cette auto-consommation collective est prévue en 2025.

A plus long terme, moyen terme, l'école pourrait également accueillir sur son toit une installation de panneaux photovoltaïques.

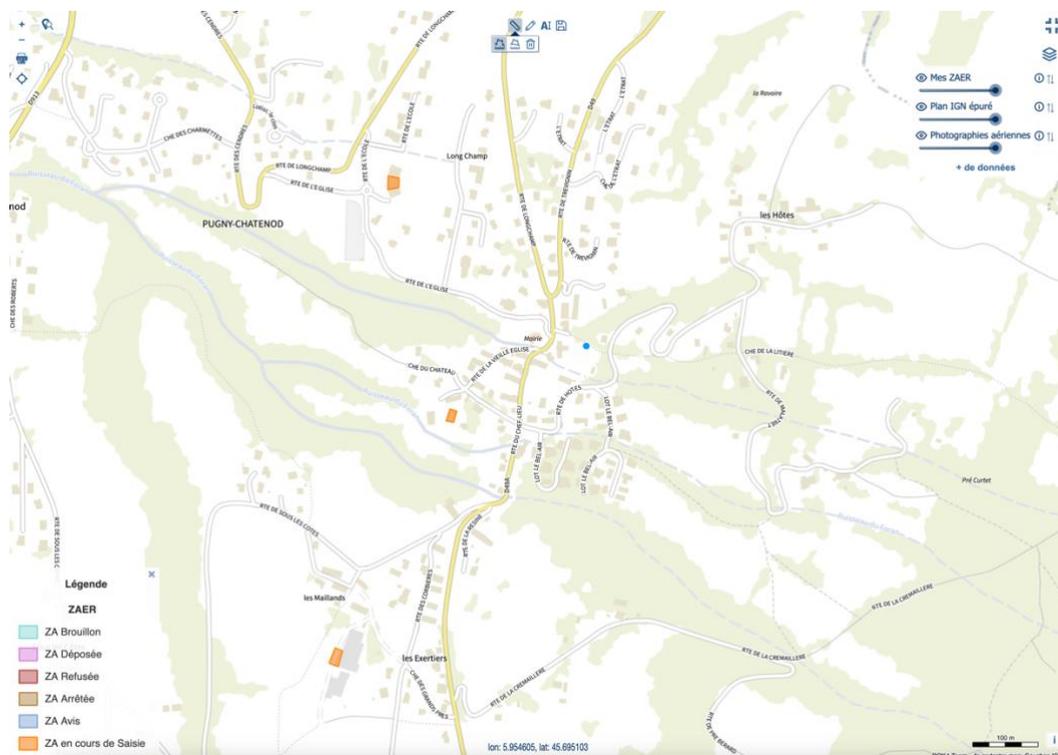


Ces informations de production photovoltaïques viendront compléter le registre national des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables. Une sollicitation de l'Etat que chaque commune doit honorer.

La commune a proposé à l'Observatoire des Territoires de Savoie d'identifier pour l'instant trois zones de production d'énergies renouvelables par l'installation de panneaux photovoltaïques : le bâtiment technique communal, l'école et l'ombrière du Gaec.

Nous proposons dès à présent, à tous les habitants de nous envoyer leurs doléances, leurs suggestions, concernant notre projet d'accélération de la production d'énergies renouvelables sur la commune. A l'issue, une synthèse sera réalisée pour répondre aux questions et aux sollicitations.

La boîte à idée du notre site internet est à votre disposition.



4) Achat groupé d'électricité

La commune fait maintenant partie des 180 communes de Savoie qui ont signé un accord cadre par l'intermédiaire du SDES pour l'achat groupé d'électricité.

Cet accord permet l'application d'un tarif négocié.

Un contrat a été signé pour les années 2026, 2027.

5) Projet d'enfouissement des réseaux électriques

L'enfouissement des réseaux secs (télécom et distribution électrique) sur la commune est un projet piloté par le SDES en tant que maître d'ouvrage assisté des élus de la commune.

Le SDES a mandaté un maître d'œuvre afin qu'il réalise les études et chiffrage précis des projets en vue de la réalisation des travaux.

Les taux de participation financière du SDES s'entendent sur le volume financier global de travaux et prestations pour les réseaux BT/HTA dans la limite de 200 000 € par commune et par an.

La répartition globale des coûts est de 42% pour le SDES et de 58% pour la commune.

Le financement de la commune est en partie assuré par les taxes d'aménagements des nouveaux lotissements.

Sur un calendrier pluriannuel de 5 ans, plusieurs secteurs ont été identifiés sur la commune : sous les Côtes, Champ Parroud, route des Cendres, les Bartelins, route du Téléphérique, route de la vieille église.

L'enfouissement du réseau sec d'un tronçon de la route de "sous les Côtes" est le premier secteur identifié pour la fin d'année 2024, intégrant le changement du transformateur du chemin des Robert.

La commission travaux.